

Election cantonale du 4 Juin Candidature Toussaint MERLE

VOILA LE 12^{me} COMITE ELECTORAL

En bons « administrateurs », n'est-ce pas Monsieur Clément, les élus de La Seyne, apportant chaque année une pierre à l'édifice, ont complètement transformé, modernisé, aménagé l'hôpital. De la maternité au service chirurgie, tout a été adapté aux conditions actuelles de la médecine. Et les travaux continuent... qui servent et aux Seynois... et aux Six-Fournais... et aux Saint-Mandériens.

En ajoutant que le personnel de l'hôpital sait reconnaître ceux qui lui ont donné des conditions de travail et de vie améliorées, vous comprenez pourquoi ce personnel a décidé de se grouper très largement pour soutenir la candidature de Toussaint Merle.

Ainsi, Madame et Monsieur Monchanin ; Mesdames Algnan, Auffret, Ganivet, Donati, Scribante ; Messieurs Ibba, Moutte, Mesdames Sanna, Mouchet, Bonnacorsi ; Monsieur Scaronne ; Mesdames Quilichini, Ardouin Pages, Rolland, Trouillet, Turinetti, Spapadora, Roch, Canavale, Garcia, Agostini, Royère, Huges, Fabre ; Messieurs Marchetti, Ruggiéro, Courbon, Bernardini, Suzzoni ; Mesdames Arnaldi

Meunier, Nanni, Bastide, Burdin, Cataldo, Risto, Minier, Mouraret, Gavassi, Ventura, Dautriat, Germain, Meyrieu, Eynard ; Messieurs Valdacci, Jouffre, Rebuffat.

Et nous savons qu'à l'hôpital, vieux et malades malgré leurs difficultés très grandes, ont tenu à apporter leur contribution modeste à la souscription du Parti Communiste Français ouverte à l'occasion des élections cantonales.

Voilà, menée dans l'action, dans la conviction, avec le peuple, la campagne électorale de Toussaint Merle.

Cependant que l'U.N.R. se tait toujours ! ne trouve pas son candidat !

Cependant que le candidat S.F. I.O. Clément, « s'abrite » prudemment derrière « l'administration » afin d'éviter les problèmes politiques qui le gênent ! afin surtout, de ne pas « fâcher » l'U.N.R. dont il espère devenir le candidat anti-communiste au 2e tour.

Mais voilà, il n'y aura pas de deuxième tour ! tout sera fini le 4 juin !

Le comité électoral.